



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN
MRC DE MÉKINAC**

**Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nancy Laganière, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

QUE : Lors d'une session ordinaire tenue le 10^e jour d'avril 2025, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban a adopté le **Règlement #2025-345-03 modifiant le règlement de lotissement 345 concernant la cession de terrain pour fins de parc;**

QUE : Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 555 avenue des Loisirs, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

QUE : Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Notre-Dame-de-Montauban, ce 13^e jour de décembre 2025.

Nancy Laganière

Nancy Laganière
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Laganière, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi le 13^e jour de décembre 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 13^e JOUR DE DÉCEMBRE 2025.

Nancy Laganière

Nancy Laganière
Directrice générale et greffière-trésorière